

## QU'EST-CE QUE LA CLASSE DE « TOUTE PETITE SECTION » (TPS) A L'ECOLE HENRI GADEAU DE KERVILLE ?

**La Toute Petite Section (TPS) de Maternelle / « dispositif de scolarisation des moins de 3 ans » permet une première scolarisation « tout en douceur » pour les enfants de moins de trois ans.**

La ville de Sotteville-lès-Rouen, en partenariat avec l'Éducation Nationale propose ce dispositif basé à l'école Henri Gadeau de Kerville. Chaque classe est encadrée par un enseignant formé spécifiquement par l'Éducation Nationale et une ATSEM de la ville.

Pour pouvoir accéder à cette classe, l'enfant doit avoir 2 ans révolus au moment de son entrée à l'école.

**La demande de pré-inscription ne vaut pas acceptation, une commission composée de la mairie et de l'Éducation Nationale se tient annuellement courant mai pour attribuer les places. Un courrier est ensuite envoyé aux familles.**

**LES OBJECTIFS :**                    « apprendre progressivement »

- développer l'autonomie
- développer la confiance en soi et l'envie d'apprendre,
- développer la socialisation,
- développer et structurer le langage oral,
- commencer à découvrir l'écrit,
- enrichir les expériences sensibles et les découvertes,
- apprendre en jouant.

**L'accueil en « Toute Petite Section » se fait de manière PROGRESSIVE.** Pour faciliter l'intégration des enfants, l'école s'adapte aux spécificités de l'enfant et accompagne les familles.

**En septembre et octobre, la disponibilité des familles est indispensable.** Cette première étape est essentielle pour que les enfants, les parents, l'enseignante et l'ATSEM apprennent à se connaître.

- L'accueil de l'enfant et d'un parent est organisé de façon échelonné pendant les 2 premières semaines.
- A partir de la 3ème semaine, des demi-journées se mettront en place selon les capacités de l'enfant à vivre sereinement en collectivité.

**A partir de novembre, le temps de scolarisation à la journée évoluera progressivement** en fonction du projet élaboré avec la famille. Cette organisation du temps de l'enfant est bien sûr construite dans le **dialogue** entre les parents, l'enseignante, et l'équipe éducative.

Les temps de restauration scolaire et de sieste ne sont pas obligatoires et systématiques. **L'inscription en mairie, sur ces temps spécifiques, se fait en concertation avec l'équipe enseignante entre le 18 et le 25 octobre 2024.**

Du fait du jeune âge des enfants, cette classe ne permet pas, de toute l'année scolaire, la fréquentation des garderies périscolaires et des accueils de loisirs. Des accueils complémentaires peuvent être envisagés dans les structures Petite Enfance le mercredi et pendant les vacances scolaires, en fonction des capacités d'accueil.

**Pour tout renseignement complémentaire : Ecole maternelle Henri Gadeau de Kerville  
Tél : 02.35.66.00.95**